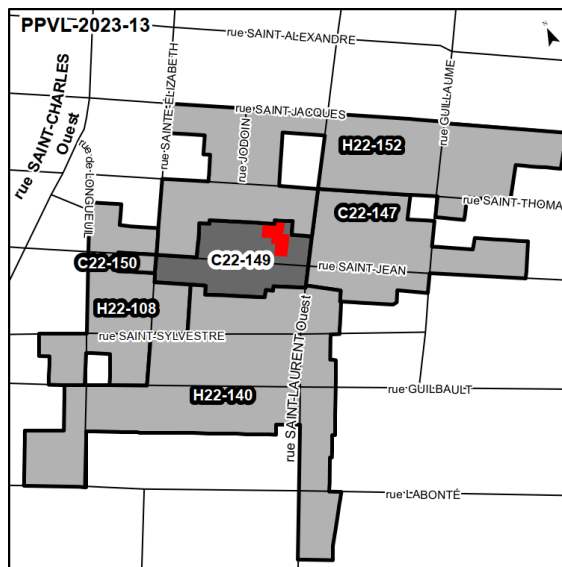


Avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 juillet 2023, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les seconds projets de résolution approuvant les projets particuliers suivants :

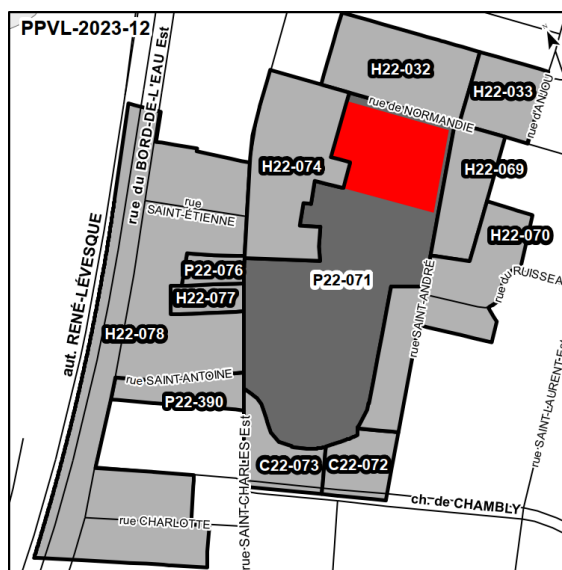
- Le second projet de résolution approuvant le projet particulier *Projet particulier PPVL-2023-13 visant à autoriser un agrandissement du bâtiment comportant un escalier ouvert menant au 2e étage et au toit du 255-257, rue Saint-Jean (lot 2 008 918) (district de Saint-Charles).*

La zone concernée C22-149 par ce second projet de résolution et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis. L'adresse est indiquée en rouge.



- Le second projet de résolution approuvant le projet particulier *Projet particulier PPVL-2023-12 visant à permettre l'usage Bibliothèque et archives, ainsi qu'un agrandissement comportant certaines dérogations aux 170 et 180, rue de Normandie (lot 2 005 611) (district de Saint-Charles).*

La zone concernée P22-071 par ce second projet de résolution et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis. L'adresse est indiquée en rouge.



2. Ces seconds projets de résolution approuvant les projets particuliers contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contigües à celles-ci, afin que les projets particuliers soient soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

3. Conditions de validité d'une demande d'approbation référendaire

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au Service du greffe situé au 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4, au plus tard le 3 août 2023.

4. Personnes intéressées

Les renseignements concernant les dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire et les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une telle demande peuvent être obtenus en communiquant à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec.

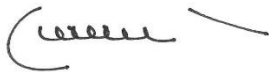
5. Aucune demande valide

Les dispositions des seconds projets mentionnés au paragraphe 1 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans des projets particuliers qui n'auront pas à être approuvés par les personnes habiles à voter.

6. Résumé et consultation des projets particuliers

Une copie des résumés de ces projets particuliers peut être obtenue en communiquant à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec et ces projets particuliers peuvent être consultés à l'adresse Internet suivante : www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 26 juillet 2023.



Carole Leroux
Assistante-greffière